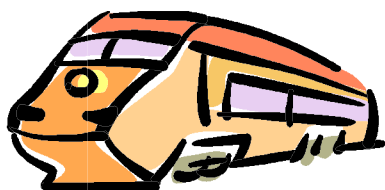


avryzoom 48



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 35.-** par abonnement et par jour. Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au vendredi

8h00 – 11h30 et 13h30 – 17h00

Tél. 026 470 40 00

Lundi après-midi et jeudi après-midi : fermé
e-mail: commune@avry.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LA DECHETTERIE

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi	de 08h30 à 11h30
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 16h00 à 19h00
Samedi	de 09h00 à 12h00
et	de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30
de 16h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 29 mai 2013
5. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 29 mai 2013
17. Information des commissions
19. Informations communales
23. Vie du village
29. Chroniques
39. Spectacles et manifestations
40. Informations et divers
41. Petites annonces
43. Sociétés locales

Impressum

Tirage : 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 05

Commission d'information :
Michel Moret, Jean-Marie Barras, Christiane Piérart, Céline Robichaud

Secrétariat : Véronique Christan

Impression : Imprimerie MTL

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia.

1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

Notre
service
fait la
différence



chaînes
composées



chaînes compactes



solutions
multiroom

chaînes
iPod/iPhone



Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service

www.amadeus-ag.ch 026/470 24 20



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Editorial

Maintenant que les Dragons ont rangé leurs patins, que la neige a définitivement cessé de blanchir nos prés, le printemps peut enfin se montrer et, avec lui, notre assemblée du même nom.

Avec l'arrivée des beaux jours nous pouvons aussi ressortir nos vélos pour pratiquer la mobilité douce. Certes des aménagements votés sont encore à réaliser, je parle par exemple de l'abri-vélos des Fontanettes, (Avry est une commune où le mot patience est à ajouter à tous les projets !) mais les chemins existants permettent déjà de belles balades.

Avec le printemps d'autres choses bougent, le bâtiment de la nouvelle école progresse bien, après une léthargie hivernale toute relative. Le chantier de la Praly, bassin de rétention et canalisations, peut à nouveau continuer son chemin, mettant sens dessus dessous tout un quartier.

Une nouveauté est arrivée avec l'heure d'été, c'est l'ouverture de la déchetterie le vendredi en fin d'après-midi. Cette ouverture supplémentaire doit nous permettre de mieux répartir les heures de dépôts et de soulager un peu la forte affluence du samedi matin. Le tri des déchets est maintenant entré dans les mœurs et il est loin le temps où tout passait à la décharge. Mais un bon tri demande aussi une bonne organisation et de la disponibilité pour permettre à chacun d'être accueilli au mieux de ses convenances.

Au chapitre des bonnes nouvelles, nous pouvons annoncer l'engagement d'une nouvelle secrétaire communale que nous présentons dans cette édition en lui souhaitant la bienvenue au sein de notre commune.

Enfin, le 29 mai nous nous réunirons pour l'assemblée des comptes dont je vous laisse découvrir chiffres et commentaires dans le présent AvryZoom.

Je me réjouis de vous rencontrer à cette occasion et, dans l'intervalle, je vous souhaite de pouvoir profiter des rayons de soleil enfin arrivés.

Benoît Piller
Syndic





Gestion globale des matières
recyclables et des déchets

www.srsrecycling.ch



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le mercredi 29 mai 2013 à 20h00
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012 :**
ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
2. **Comptes 2012**
 - 2.1. **Présentation générale des comptes communaux**
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. **Rapport de la commission financière sur les comptes 2012**
 - 2.3. **Approbation des comptes 2012, Vote**
3. **Crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante**
Rapport de la commission financière,
Vote
4. **Crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle centrale de chauffe pour les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires du centre village**
Rapport de la commission financière,
Vote
5. **Octroi d'un droit de superficie sur l'article 499aaa de la commune**
Rapport de la commission financière,
Vote
6. **Election d'un membre de la commission d'aménagement et de mobilité,**
Vote
7. **Divers**

Le Conseil communal

Le centre du poêle et de la cheminée

EXPOSITION PERMANENTE
+ DE 60 MODÈLES
EXPOSÉS



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

J. Schori

**POELES
CHEMINEES
CONDUITS DE FUMEE**

Cheminées & Canaux SA

1763 Granges-Paccot / Fribourg - Tél. 026 460 55 40

www.schori-cheminees.ch

Voyage en Soi

Cabinet de Thérapie

- Psychothérapie
- Soutien individuel
- Consultation de couple
- Cours de communication

Françoise Morier - Tél. 079 608 00 50

www.voyage-en-soi.ch - Avry

BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN

Tél. 026 470 20 66

Fax 026 470 20 68

office@vonlanthen-architectes.ch

CHC Sàrl
ÉLECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaille Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58

F: +41 26 534 09 85

Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

**cycles
pache**
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rosé
Tél: 026/402 17 18
Fax: 026/402 17 20



Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 mai 2013
CONCERNANT LES POINTS DU TRACTANDA**

2. Comptes 2012

Les comptes ainsi que les commentaires du Conseil communal se trouvent encartés dans la présente édition d'AvryZoom.

Le Conseil communal

3. Crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

1. Historique du projet et situation actuelle

Notre halle de sport, construite en 1978, a besoin d'être assainie entièrement: l'isolation est insuffisante, les sanitaires sont en mauvais état. Elle ne correspond plus aujourd'hui aux exigences en matière écologique et énergétique et ne répond plus non plus aux attentes des sociétés sportives utilisatrices.

Comme mentionné dans le message concernant la construction de la nouvelle école, le Conseil communal s'est assuré entre-temps que le projet élaboré par le Conseil communal durant la législature précédente permettait une intégration optimale avec la construction d'une éventuelle 2ème halle de sport si celle-ci devait devenir indispensable dans le futur pour les besoins scolaires. Pour rappel, une 2ème halle de sport pour des activités extrascolaires ne se justifie plus du fait de la possibilité de louer la halle de sport du CO de Sarine-Ouest.

Le groupe de travail du Conseil, composé de Mme Geneviève Renevey, conseillère en charge de la culture et des sports, de Michel Moret, vice-syndic, assisté de M. Peter Gamboni, l'architecte qui avait réalisé le projet initial, ont étudié 3 variantes d'intégration avec une éventuelle 2ème halle de sport et se sont également assurés une dernière fois qu'il n'était pas possible de construire une halle double à des coûts raisonnables.

Le projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport existante soumis au vote permet, si cela devait devenir nécessaire dans le futur pour des besoins scolaires, de construire une deuxième halle reliée à la halle existante.

Ces variantes ainsi que le projet soumis au vote ont été présentés en détail le 27 juin 2012 aux sociétés locales ainsi qu'aux membres de l'ancienne commission ad hoc des besoins. Les remarques et propositions d'amélioration ou de modification ont été analysées en détail par le groupe de travail qui en a tenu compte dans la mesure du possible. Il est ressorti de la discussion que les sociétés sportives utilisatrices de la halle de sport trouvent, dans l'ensemble, ce projet approprié et que leurs besoins et critiques envers l'actuelle halle de sport sont globalement bien pris en compte dans ce projet.

2. Projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport présenté

Les plans et façades du projet présenté se trouvent à la fin du présent message.

Le projet proposé prévoit de

- assainir entièrement les sanitaires;
- isoler le bâtiment selon les normes actuelles;
- ajouter des toilettes en dehors des vestiaires;
- refaire le fond de la halle selon les dernières technologies et pour permettre une utilisation de la halle pour des besoins extra-sportifs sans protection supplémentaire;
- agrandir le bâtiment pour y intégrer une buvette, une cuisine, des gradins et des locaux supplémentaires de rangement.

Le Conseil communal est convaincu que ce projet est adapté aux besoins des sociétés sportives utilisatrices, au développement futur du village et qu'il s'intègre dans le plan financier à moyen et long terme de la commune.

3. Échéancier du projet

Une décision positive en ce mois de mai 2013 permettrait la mise en service du nouveau bâtiment d'ici à la fin de l'année 2014.

L'utilisation de la halle existante durant les travaux sera restreinte, voire impossible. Des solutions devront être trouvées avec les communes voisines et le CO de Sarine-Ouest pour pouvoir assurer les heures de gymnastique nécessaire pour les besoins scolaires et pour permettre aux sociétés

sportives utilisatrices de pouvoir continuer à pratiquer au mieux leur sport.

4. Le coût du projet

Le coût global du projet est estimé à 2.65 millions (TVA comprise) avec une fourchette de +/- 20% à ce niveau d'étude et sera financé entièrement par l'emprunt. Le Conseil communal a décidé de ne pas faire d'étude plus approfondie avant de demander le crédit, mais fera le maximum pour que le montant demandé ne soit pas dépassé.

Les coûts (sans TVA) se répartissent comme suit:

Assainissements 719'000

- Rez inférieur 328'000
- Rez supérieur 228'000
- Toiture 163'000

Nouvelle construction 1'301'000

- Rez inférieur 430'000
- Rez supérieur 872'000

Coûts et frais complémentaires 433'600

- Travaux préparatoires 170'000
- Aménagements extérieurs 155'000
- Frais secondaires 95'000
- Réserve 13'600

Les coûts de location d'infrastructures sportives de remplacement durant les travaux ne sont pas compris dans le crédit demandé. Ils devront être financés par les comptes de fonctionnement courants et ne sont pas encore chiffrés.

Coût global du projet	2'650'000
Crédit demandé	2'650'000
Subventionnement fédéral et cantonal ¹	min. 38'250 max. 60'910
Montant à investir	max. 2'611'750 min. 2'589'090

¹ Calculé sur la base du programme en vigueur en mai 2012. Sous réserve de modifications du programme et du choix définitif des matériaux.

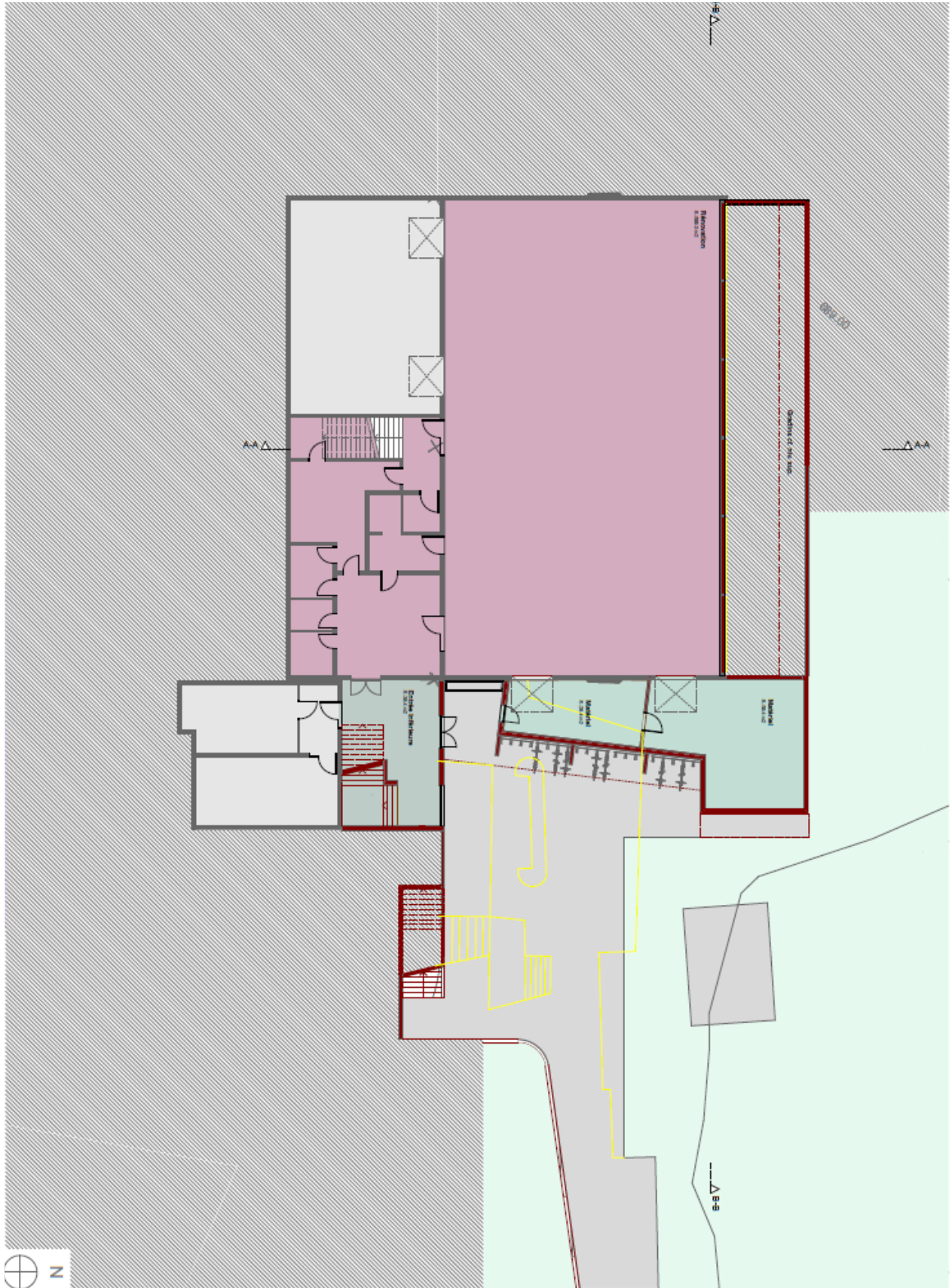
Frais de fonctionnement annuels	20'000
Intérêts passifs sur le montant maximal investi (taux 2.5%)	65'300
Amortissement annuel sur le montant maximal investi (taux 3%)	78'350
Frais d'exploitation (chauffage, électricité et entretien)	30'000
Frais annuels à partir de 2015	193'650

Les frais annuels de fonctionnement et d'exploitation ne seront pas supérieurs aux coûts actuels, les économies liées à la mise aux nouvelles normes énergétiques compensant les frais liés à l'agrandissement prévu.

5. Proposition du Conseil

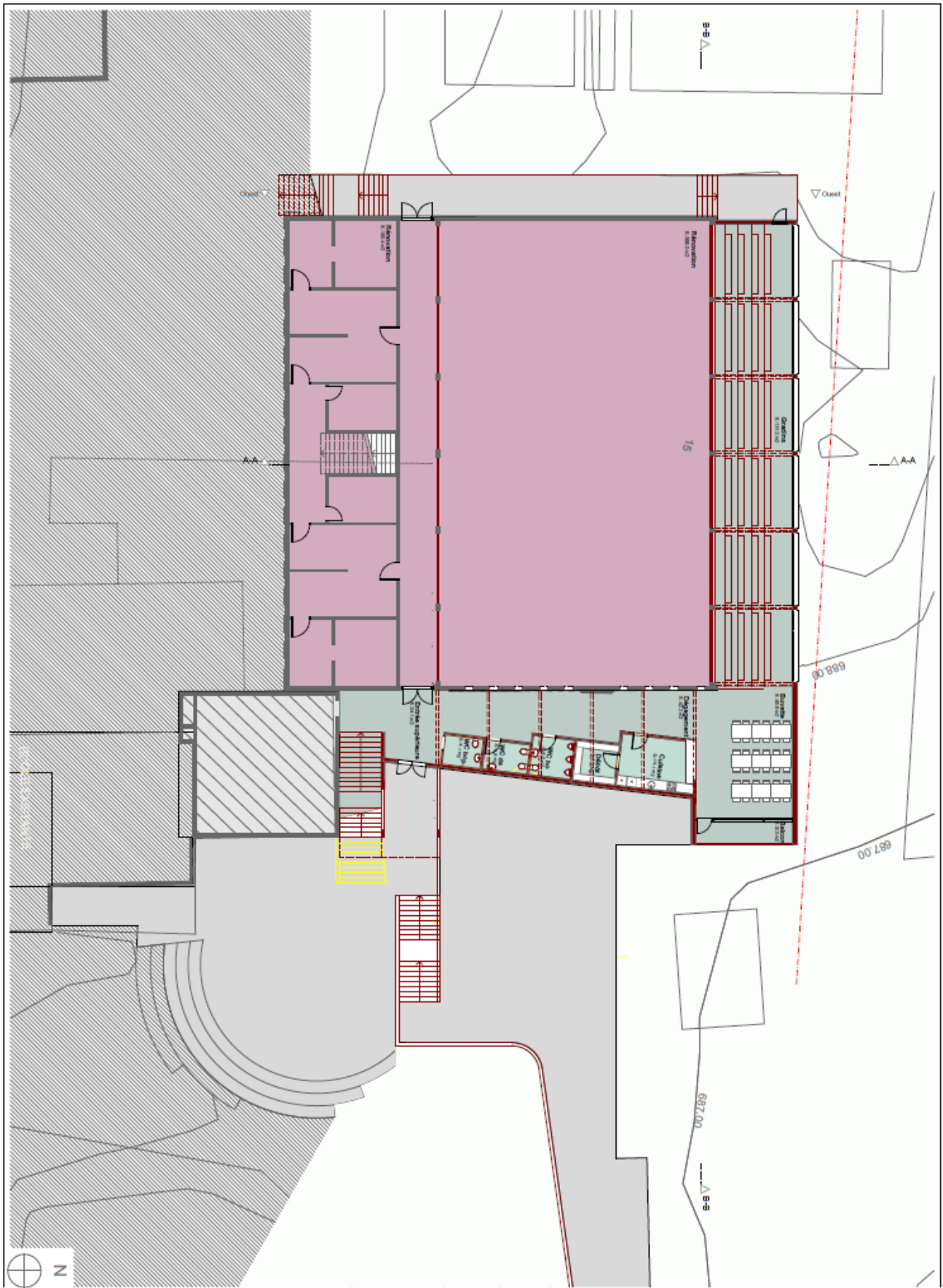
Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport actuelle et d'approuver le crédit demandé de CHF 2'650'000, financé entièrement par l'emprunt, ainsi que le montant de CHF 286'200 prévu au budget 2013 pour financer les premiers travaux.

Annexe: Plans et façades du projet d'assainissement et d'agrandissement



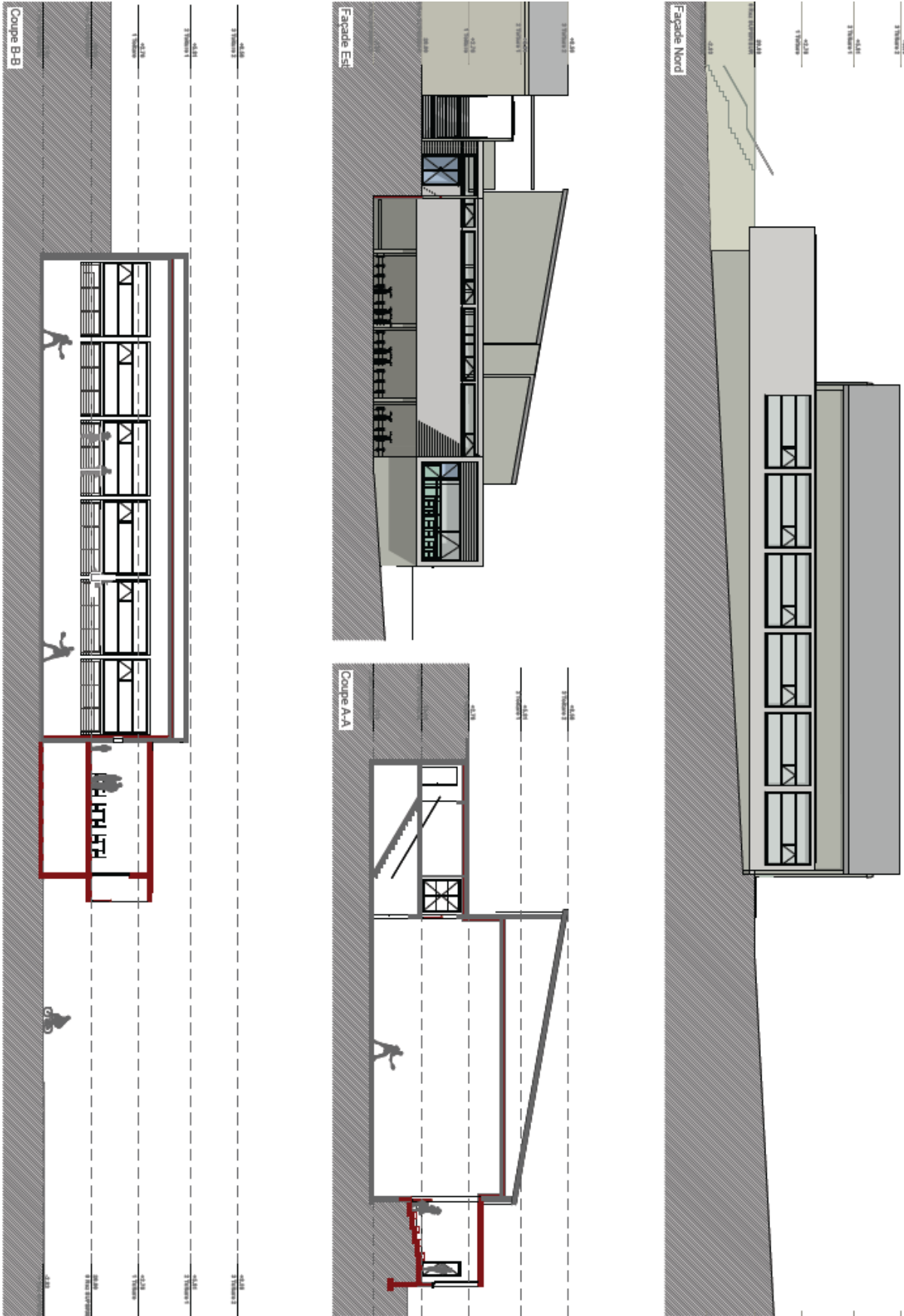
<p>COMMUNE D'AVRY Conseil Communal, Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry</p> <p>HALLE DE SPORTS Agrandissement et assainissement</p>	<p>PROJET PLAN N° AP-201 MODIF. 1200-AVCO Rez-de-chaussée inférieur</p> <p>DESSIN : PG DATE : 23.05.2012 ECHELLE : 1:200 MODIF. : DATE : FORMAT : A3</p>	<p>archi plus P. Gomboni arch. s.a.s d.pl. srl</p>	<p>case postale 34 1754 avry t +41 79 832 13 95 f +41 26 470 24 50 archiplus@bluewin.ch</p>
--	--	---	---

*document ne peut être copié sans l'autorisation de son auteur - Ohne Bewilligung des Urhebers darf dieses Dokument nicht kopiert werden ©2010



COMMUNE D'AVRY Conseil Communal, Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry HALLE DE SPORTS Agrandissement et assainissement	PROJET 1202-AVCO	PLAN N° AP-202	MODIF. Rez-de-chaussée supérieur	case postale 34, 1754 avry t +41 79 832 13 55 f +41 26 470 24 50 archiplus@bluewin.ch
	DESSIN : Pq MODIF. :	DATE : 23.05.2012 DATE :	ECHELLE : 1:300 FORMAT : A3	

Ce document ne peut être copié sans l'autorisation de son auteur - Ohne Bewilligung des Urhebers darf dieses Dokument nicht kopiert werden © 2010



COMMUNE D'AVRY
 Conseil Communal, Rue des Fontanelles 57, 1754 Avry
HALLE DE SPORTS
 Agrandissement et assainissement

PROJET 1202-AVCO
 DESIGN : PG
 MODIF :
 PLAN N° EF-220
 Coupes et Façades
 DATE : 23.05.2010
 DATE :
 MODIF :
 MODIF :

archi plus
 P. Garbani arch. s.a. dpt. epf

case postale 34 1754 avry
 t +41 79 632 13 95
 f +41 26 470 24 50
 archiplus@bluewin.ch

document ne peut être copié sans l'autorisation de son auteur - Ohne Bewilligung des Urhebers darf dieses Dokument nicht kopiert werden © 2010



case postale 34 - 1754 avry
 t +41 79 632 13 96
 f +41 26 470 24 50
 archiplus@bluwin.ch

archiplus
 P. Desbort arch. et dpl. epf

COMMUNE D'AVRY
 Conseil Communal, Rue des Fontaines 57, 1754 Avry
HALLE DE SPORTS
 Agrandissement et assainissement

Ce document ne peut être copié sans l'autorisation de son auteur - Ohne Genehmigung des Urhebers darf dieses Dokument nicht kopiert werden ©2012

4. Crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle centrale de chauffe pour les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires du centre village

1. Historique du projet et situation actuelle

Le projet de construction de la nouvelle école votée à fin 2011 prévoyait de déplacer la centrale de chauffe pour tous les bâtiments administratifs, sportifs et scolaires du centre du village dans la nouvelle école. Le budget voté pour l'école ne comprenait que les locaux techniques et de stockage pour un chauffage à pellets ainsi que la chaudière servant à chauffer l'école seulement dans un premier temps; la centrale de chauffe actuelle au mazout, placée entre l'école 78 et la halle de sport, continuant de chauffer les autres bâtiments et servant de chauffage d'appoint durant l'été et de chauffage de secours en cas de panne. Le remplacement à terme de l'actuelle centrale de chauffe et son déplacement dans les locaux de la nouvelle école ne faisait pas partie du crédit voté, même si c'était l'idée de le faire à terme.

Durant la phase de préparation de la mise à l'enquête de la nouvelle école, les études en matière de chauffage ont été revues et affinées avec le nouvel ingénieur. Il en est ressorti que la stratégie en matière de chauffage choisie jusqu'alors (chauffage à pellets) n'était pas optimale (qualité de combustion variable, prix fixée sur le pétrole et donc très fluctuant, bilan écologique pas optimal du fait de la production éloignée, etc.). La commission de bâtisse a proposé au Conseil communal de passer au chauffage à copeaux. Le bilan écologique et énergétique est nettement meilleur:

- l'utilisation des copeaux est moins cher au kilowatt utilisé même si les coûts d'investissements sont plus élevés, car le silo doit être plus grand et déplacé à l'extérieur du bâtiment à cause du mode de remplissage; les copeaux étant versés et tractés vers la chaudière, alors que les pellets sont soufflés vers le silo depuis l'extérieur);
- la matière première peut être trouvée dans la commune ou dans un rayon de 5 kilomètres,

alors que les pellets sont fabriqués beaucoup plus loin, voire même à l'étranger, avec du bois provenant peut-être de très près de chez nous;

La mise à l'enquête de la nouvelle école a donc été faite avec un chauffage à copeaux et un silo extérieur prévue dans la cour de récréation.

Dans l'attente du permis de construire et du fait que la chaudière actuelle a rendu définitivement l'âme durant l'été et a dû être remplacée immédiatement par une autre chaudière à mazout de dernière génération, les réflexions sur la stratégie de chauffage ont continué à faire leur chemin. Il en est ressorti qu'il était plus judicieux de renoncer à déplacer la centrale de chauffe et d'agrandir la centrale de chauffe actuelle pour y permettre l'ajout d'une chaudière et d'un silo extérieur pour le chauffage à copeaux, ceci pour les raisons suivantes:

- les études réactualisées par le nouvel ingénieur chauffage ont démontré qu'il n'était pas possible de se passer d'un mode de chauffage d'appoint durant l'été et qu'il fallait également prévoir un chauffage de secours en cas de panne. Le mazout comme solution d'appoint et de secours reste la solution la moins mauvaise, ceci d'autant plus que la chaudière vient d'être remplacée, l'ancienne ayant malheureusement rendu définitivement l'âme;
- il s'avère finalement peu rationnel et peu judicieux de déplacer le chauffage d'appoint et de secours dans la nouvelle école, ce qui signifie que l'ancienne centrale de chauffe devait de toute façon restée en service. Le fait d'avoir deux centrales à des endroits différents ne facilite pas du tout le passage d'un mode de chauffage à l'autre;
- le silo mis à l'enquête sous la cour de récréation de la nouvelle école aurait nécessité encore trop de remplissage, alors que sous le chemin entre la chapelle et la halle de sport, il y a la place pour faire un silo permettant de diminuer le nombre de remplissage annuel;
- l'accès à cet endroit par les camions est plus facile et moins dangereux que sur la cour de récréation de la nouvelle école; le site de la nouvelle école restant ainsi mieux protégé, ce

qui est cohérent avec les autres mesures prises depuis comme par exemple le réaménagement de la place de l'école 68 voté en octobre.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal a décidé de renoncer à l'idée initiale de déplacer la centrale de chauffe à terme dans la nouvelle école, donc de renoncer également à chauffer la nouvelle école dès le début avec la nouvelle source d'énergie et de soumettre au vote de l'Assemblée le présent projet de nouvelle centrale de chauffe sur le site de l'actuelle centrale et de la halle de sport.

Le Conseil communal tient à relever encore les points suivants:

- La chaudière à mazout ayant dû être remplacée et permettant sans problème de chauffer aussi la nouvelle école, il serait possible d'attendre 5 ans après la mise à l'enquête de la nouvelle école, tout en respectant les exigences légales, pour passer au chauffage avec énergies renouvelables et donc de reporter cet investissement jusqu'en 2017 au plus tard. Mais comme l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport actuelle ne peut à son avis pas attendre aussi longtemps et qu'il est judicieux de coupler les travaux entre ces deux projets puisqu'ils agissent sur le même site et qu'il y a des synergies et probablement des économies à trouver, le Conseil communal a décidé de présenter ce projet au vote en même temps que l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport actuelle.
- Ce changement de stratégie n'aura pas d'économies effectives sur les coûts de la nouvelle école. Par rapport au budget original qui prévoyait un chauffage à pellets avec un silo dans le bâtiment, la seule économie réelle est la chaudière budgétée à l'époque à CHF 100'000. En effet, cela n'aurait aucun sens de ne pas construire les locaux prévus initialement pour le silo, car d'une part, les économies seraient presque nulles et d'autre part, ces locaux peuvent être réutilisés à bon escient pour d'autres besoins.
- Il a été demandé à l'ingénieur de chauffage d'évaluer, basé sur les mêmes critères que le projet présenté au vote, le coût total qui aurait

dû être investi pour chauffer l'ensemble du complexe communal avec une centrale de chauffe dans la nouvelle école comme initialement prévu. Bien que très difficilement comparable, il ressort que les coûts auraient été finalement assez semblables, mais avec l'avantage d'être décalés dans le temps.

2. Projet soumis au vote

Le projet proposé prévoit de

- continuer à utiliser l'actuelle centrale de chauffe pour y ajouter le chauffage à copeaux et profiter des synergies par le couplage sur le même site du futur chauffage principal aux énergies renouvelables avec le chauffage d'appoint et de secours au mazout;
- mettre, sous le chemin entre la halle de sport et la chapelle, un silo dimensionné correctement en fonction d'un nombre de remplissages annuel optimisé;
- coupler ce projet avec l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport pour profiter au maximum des synergies au niveau de la gestion de projet et des travaux et de profiter en plus au mieux des économies possibles dans le cadre d'adjudications communes.

3. Échéancier du projet

L'échéancier de ces travaux sera optimisé en fonction de l'avancement du projet concernant la halle de sport et sera terminé également au plus tard en même temps.

4. Le coût du projet

Le coût global du projet est estimé à 964'980 CHF (TVA comprise) avec une fourchette de +/- 10% qui sera financé entièrement par l'emprunt.

Les coûts (sans TVA) se répartissent comme suit:

– Installation du chauffage	420'000
– Gros œuvre	230'000
– Second œuvre	38'000
– Honoraires d'ingénieur	115'500
– Mise à l'enquête	20'000
– Evacuation et tri des déchets	30'000
– Réserve 5%	36'000

Coût global du projet	964'980
Crédit demandé	964'980
Subventionnement cantonal	40'000
Montant à investir	924'980
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	23'125
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 7%)	64'750
Frais d'entretien	6'000
Frais annuels à partir de 2015	93'875

L'amortissement de 7% a été calculé sur la base d'une durée de vie de l'installation d'une quinzaine d'années.

Du fait qu'il y a une chaudière de plus à entretenir et un silo plus complexe à gérer qu'une citerne à mazout, les frais d'exploitation de la nouvelle centrale de chauffe devraient être plus élevés qu'actuellement. Les économies réalisées sur les achats de copeaux par rapport au mazout devraient normalement compenser ces coûts plus élevés.

Ce coût du projet ne tient pas compte des économies envisageables en raison du couplage avec les travaux concernant la halle de sport.

5. Proposition du Conseil

Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter le projet de nouvelle centrale de chauffe sur le site de la centrale actuelle et d'approuver le crédit demandé de CHF 964'980, financé entièrement par l'emprunt, ainsi que le montant de CHF 100'000 prévu au budget 2013 pour financer les premiers travaux.

5. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 499aaa de la commune

1. Historique du projet et situation actuelle

Au début de la présente législature, le Conseil communal a pris la décision de principe de ne pas se séparer du peu de patrimoine immobilier en sa possession et par conséquent de ne pas vendre les terrains lui appartenant, mais d'accorder des droits

de superficie aux personnes ou entreprises intéressées.

Cette stratégie a également l'avantage de fournir à la commune un revenu annuel régulier sur de nombreuses années profitant également aux générations suivantes, plutôt que d'avoir un revenu extraordinaire à court terme lié à la vente. Enfin, la négociation d'un tel droit de superficie permet à la commune de s'assurer que l'utilisation du terrain contribue au mieux au développement harmonieux de la commune.

Le Conseil communal a également décidé de mettre en valeur les terrains lui appartenant dans la zone industrielle et de commencer par l'article 499aaa qui se trouve à l'entrée de la zone industrielle. Il a élaboré à cet effet un cahier des charges à l'intention d'éventuels promoteurs intéressés.

Le Conseil communal a décidé de laisser d'abord l'opportunité à M. Claude Rossier, propriétaire de l'entreprise Pierre de Feu SA de proposer au Conseil un projet répondant à son cahier des charges sur l'ensemble de la parcelle. En effet, M. Claude Rossier avait déposé, à la fin de la législature précédente, une demande de pouvoir acquérir une partie de cet article pour développer son entreprise, demande sur laquelle le nouveau Conseil n'avait pas encore pris position officiellement.

2. Projet proposé par M. Claude Rossier

M. Claude Rossier a présenté en janvier au Conseil communal trois variantes répondant à la grande majorité des éléments du cahier des charges.

La variante privilégiée par les deux parties se trouve à la fin du présent message et met en valeur de manière idéale l'entrée de la zone industrielle.

3. Résultats des négociations

Les négociations avec M. Claude Rossier ont abouti aux résultats suivants:

- un droit de superficie pour la durée légale maximale autorisée de 100 ans avec une rente annuelle, indexée chaque année au coût de la vie, calculée sur le nombre de mètres carré effectif (2'870 m² selon le verbal le plus actuel)

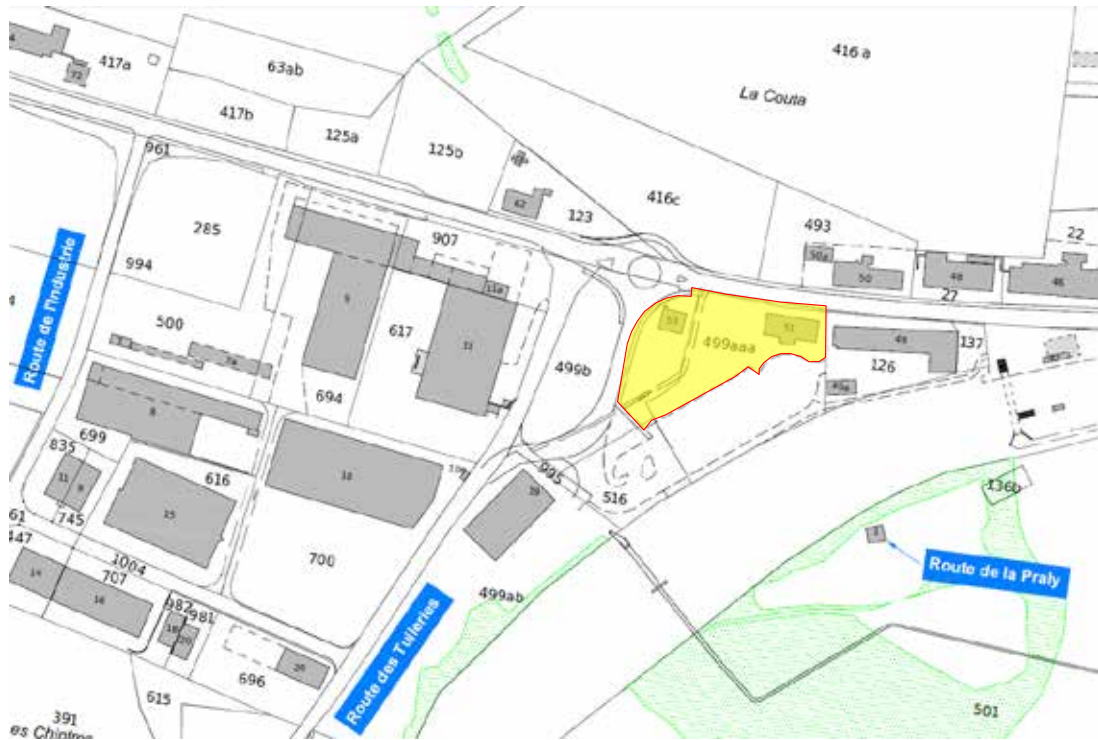
à un prix CHF 125 le m² et à un taux d'intérêt de 2.0%, soit un montant en principe de CHF 7'125 par année;

- le montant de l'indemnité pour la reprise des infrastructures par la commune au terme du contrat sera celui de la valeur des constructions. Cette valeur sera estimée, au plus tard 5 ans avant l'échéance du droit de superficie, par un expert, accepté par les 2 parties, choisi parmi les membres de la Chambre d'experts immobiliers du Canton de Fribourg;
- la démolition des bâtiments existants est à la charge de M. Claude Rossier et les éventuels coûts de dépollution des terrains sont à la charge de la commune;
- pour que la commune puisse avoir durant toute la durée du droit de superficie un seul partenaire, M. Claude Rossier s'est engagé à mettre en place une organisation ad hoc gérant les immeubles construits sur cette parcelle;
- en cas d'acceptation de l'attribution du droit de superficie par l'Assemblée communale, ce droit ne serait accordée par le Conseil communal qu'une fois le permis de construire délivré, le financement complet garanti et les travaux effectivement commencés, ceci pour éviter que le projet ne se réalise pas tout de suite ou éventuellement même plus du tout.

4. Proposition du Conseil

Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter l'octroi d'un droit de superficie à M. Claude Rossier sur l'article 499aaa et de donner mandat au Conseil communal de ne finaliser ledit droit qu'une fois le permis de construire délivré, le financement garanti et les travaux effectivement commencés.

Annexe 1: L'article 499aaa



Annexe 2: Projet de M. Claude Rossier



Cité de l'énergie Attention, ça bout!

En collaboration avec SuisseEnergie pour les communes, voici des conseils pratiques pour diminuer votre dépense énergétique. Pleins feux sur les bouilloires.

Saviez-vous que pour chauffer l'eau d'une tasse de thé ou de café, la bouilloire électrique utilise presque deux fois moins d'électricité qu'une casserole posée sur une plaque de cuisson? Une bouilloire électrique soutire entre 1000 et 1500 watts suivant les modèles, soit autant qu'une petite plaque de cuisson, mais elle a un meilleur rendement qu'une casserole placée sur une plaque de cuisson, parce que le corps de chauffe est directement en contact avec l'eau. Elle est aussi plus efficace que le four à micro-ondes. Aujourd'hui, les bouilloires électriques sont répandues: elles font partie du décor en cuisine.

Conseils d'achat

Il faut choisir de préférence les bouilloires qui se séparent de leur base – et donc de leur cordon électrique – car elles sont plus pratiques que celles dont le cordon reste attaché. Choisissez aussi les bouilloires à fond plat plus faciles à détartrer que celles munies d'un serpentín chauffant. Les modèles qui possèdent une fenêtre ou un indicateur de niveau permettent de repérer la quantité d'eau exacte dont on a besoin, afin d'éviter de chauffer inutilement de l'eau – ce qui gaspille de l'électricité. Enfin, si vous êtes amateur de thé ou de soupe instantanée, les bouilloires munies d'un thermostat réglable chauffent l'eau jusqu'à la température choisie. Grâce au thermostat, on aura moins besoin d'attendre que la boisson refroidisse et on consomme moins d'électricité.

Les bons gestes

- ✧ Les différents modèles de bouilloires ne sont pas tous prompts à couper le courant lorsque l'eau commence à bouillir. Dès que l'eau frémit, on peut donc relever l'interrupteur à la main – et gagner ainsi jusqu'à un cinquième d'électricité.
- ✧ Pour la cuisson des aliments (pâtes et autres), on peut utiliser sa bouilloire

électrique pour chauffer l'eau qu'on versera ensuite dans la casserole.

- ✧ Le calcaire et les sels présents dans l'eau potable ont tendance à s'accumuler sur la plaque de chauffe ou sur le serpentín. Plus le tartre est épais, et plus il isole le corps de chauffe, réduisant l'efficacité de la bouilloire. Pour éviter le dépôt de tartre, on peut régulièrement frotter le fond de la bouilloire avec une brosse légère et la rincer à l'eau. Lorsque le tartre est incrusté, on se servira de vinaigre blanc (verser 500ml et laisser agir pendant un heure, sans bouillir). Après le détartrage, rincer plusieurs fois la bouilloire.



En savoir plus

Source de cet article :

www.energie-environnement.ch



ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 18 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



Cédric Guisolan, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 10
Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

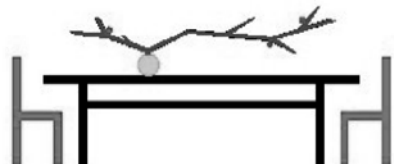
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



N. Cosentino Carrelages SA
REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT
En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale
Case postale 174
1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90
Tél. 026 470 19 38
Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch
<http://www.ncosentinocarrelage.com>

INFORMATIONS COMMUNALES

Une nouvelle administratrice communale

Le Conseil communal d'Avry souhaite vous présenter Mme Nicole Maillard, administratrice communale dès le 1er août 2013.



Agée de 44 ans, Mme Maillard habite Cormagens depuis plus de sept ans. Elle est au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce, d'un brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel et d'une formation en management et leadership.

Après avoir travaillé quatre ans et demi à la commune d'Attalens comme secrétaire d'administration, elle a assumé la fonction de secrétaire-caissière et agente AVS communale à la commune de Granges-Veveyse durant onze ans. Elle a ensuite poursuivi son parcours dans les ressources humaines durant dix ans, en dernier lieu auprès de la CSS Assurance, comme responsable RH pour le consulting en Suisse romande.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et vous remercions de l'accueil que vous lui réserverez.

Le Conseil communal

Aide aux devoirs

La commune d'Avry met au concours un poste d'intervenant au service de l'aide aux devoirs pour septembre 2013. La personne recherchée devra être capable de prendre un petit groupe d'enfants de 5P et 6P pour leur apporter une aide aux devoirs.

De bonnes connaissances en mathématiques, français, allemand et anglais sont souhaitées.

Les cours sont donnés à l'école d'Avry le lundi, mardi et jeudi durant l'année scolaire de 15h15 à 16h15.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature à la commune d'Avry, à l'attention de Mme Pauline de Chambrier, Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry-sur-Matran.

Le Conseil communal

Commission d'information

Une place est à repourvoir dans la commission d'information suite à la démission de Jean-Baptiste Guillet.

Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et son excellent travail au sein de cette commission. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

La commission d'information est une commission importante dans le cadre de la vie de notre village. Elle se charge principalement de la rédaction des articles dans Avryzoom et sur notre site Internet.

Si l'information vous intéresse, si vous aimez rédiger des textes ou avez toujours rêvé d'être journaliste, chroniqueur ou écrivain, vous avez le profil idéal pour participer activement aux travaux de cette commission.

Merci d'annoncer votre candidature au bureau communal jusqu'au 15 juin 2013.

Le Conseil communal

Commission d'aménagement et de la mobilité : élection d'un membre

Suite à la démission de M. Yvan Jordan au 31 mars 2013 de la commission d'aménagement et de la mobilité, une place est à repourvoir.

Cette commission est chargée de formuler des propositions pour l'élaboration du plan d'aménagement local et de donner des préavis en vue de son application.

La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

Une élection complémentaire aura lieu lors de l'assemblée communale du 29 mai 2013. Les personnes intéressées à faire partie de cette commission sont invitées à annoncer leur candidature auprès de l'administration communale jusqu'au 24 mai 2013.

Le Conseil communal

Accès à la déchetterie communale :

Nouveauté dès le 1^{er} juillet 2013

Afin de contrôler au mieux l'accès à la déchetterie, le Conseil communal mettra à disposition de chaque ménage une vignette.

Celle-ci leur sera adressée par courrier dans le courant du mois de juin.

En cas de besoin, une vignette supplémentaire sera disponible au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Engagement de jeunes pour les travaux d'été 2013

La commune offre durant l'été différents travaux de nettoyage et d'entretien aux jeunes du village.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire au moyen du formulaire publié ci-dessous jusqu'au 10 juin 2013.

Conditions:

- avoir au moins 16 ans dans l'année et avoir terminé son école obligatoire
- être domicilié dans la commune
- s'inscrire pour deux semaines

Nous nous réjouissons déjà de collaborer avec des jeunes motivés !

Marquer d'un X les semaines souhaitées et d'un O les semaines possibles et renvoyer le formulaire à l'administration communale.

semaine du 8 juillet au 12 juillet	
semaine du 15 juillet au 19 juillet	
semaine du 22 juillet au 26 juillet	
semaine du 29 juillet au 2 août	
semaine du 5 août au 9 août	
semaine du 12 août au 16 août	

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Formulaire disponible sur le site www.avry.ch



Les transports publics

De manière à encourager l'usage des transports publics par ses habitants, le Conseil communal subventionne, depuis le 1er août 2007, l'achat des abonnements pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

Les modalités de la participation

Le montant de la participation de la commune est fixé à 20% du prix d'achat de tout titre de transport annuel. Le montant maximum remboursé par la commune est de Fr. 100.- par année et par abonnement annuel nominatif.

Les modalités de remboursement

- Le remboursement de la participation de la commune intervient une fois par an.
- Les bénéficiaires doivent remplir la demande ci-jointe et l'adresser à l'administration communale, accompagnée d'une photocopie de l'abonnement et de la quittance d'achat.
- Le remboursement se fait par crédit en compte.



Transports en commun, remboursement de l'abonnement

(A envoyer à l'administration communale d'Avry, Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry)

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ Lieu : _____

Date de naissance : _____

Date d'achat de l'abonnement : _____

No de compte bancaire /CCP : _____

Montant de la participation communale pour les jeunes jusqu'à 25 ans
(20% du prix d'achat, maximum Fr. 100.-) _____

Lieu : _____

Date : _____

Signature : _____

Annexe : 1 copie de l'abonnement

1 copie de la quittance d'achat

Visa pour paiement : _____

Date : _____

D. 650.318.01



**Achat et vente de voitures - Mécanique
Carrosserie - Pare-brise - Débosselage
sans refaire la peinture = 50 % moins cher
Véhicule de remplacement**



**Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran - Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
www.ca2000.ch – mail: info@ca2000.ch**



1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

**Schöpfer
+
Egger SA**

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre



**Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure**

Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran

Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26
E-mail: mario@pelle.org

Concert de trois chœurs au CO d'Avry, le vendredi soir 22 mars

Les concerts traditionnels de nos chœurs de village, avec leur enfilade de chants populaires, sont-ils à ranger dans le tiroir aux oubliettes ? A Avry, cela semble être le cas. L'année dernière, le chroniqueur qualifiait le concert de *soirée culturelle de haut vol*. Et cette année, les auditeurs qui se pressaient dans une aula du CO comble sont repartis enchantés.

Un contexte positif et des collaborateurs talentueux

Le chœur mixte *St-Julien*, de Matran, *Le Muguet* d'Avry et *la Caecilia* de Courtepin - qui fête ses 75 ans - ont concouru au succès de cette soirée. Les choristes d'ici et d'ailleurs ont ainsi lié connaissance, collaboré, partagé des moments de détente, découvert puis interprété en commun de la belle musique.

Les premiers artisans de cette réussite qui méritent des félicitations sont les directeurs des chœurs, la souriante artiste Salomé Zangerl pour *la Caecilia* de Courtepin, et Gérard Ducotterd, le musicien expérimenté et apprécié qui dirige *Le Muguet* et le chœur mixte *St-Julien*. Des louanges s'adressent aussi à tous les intervenants de l'opérette *Les apprentis amoureux* : la soprano Salomé Zangerl, le ténor Bo Zhao, le récitant Etienne Corpataux, la pianiste Fiona Hengartner, les solistes du cru Arlette Esseiva et Gabriel Jauquier.

Une soirée en trois temps

En ouverture de rideau, les chanteurs et chanteuses de Courtepin ont interprété diverses pièces choisies en fonction de l'effectif par la talentueuse directrice, la musicienne Salomé Zangerl. Ont été applaudies des œuvres de Félix Mendelssohn,

Pierre Kaelin, Joseph Bovet, René Dévaud, Michel Ducarroz. Les deux ensembles de la paroisse de Matran se sont présentés ensuite et ont chanté - par cœur ! - des œuvres religieuses suivies notamment de *L'oiselet* d'Emile Jaques-Dalcroze et de *Hallelujah* de Leonard Cohen, revisité par Pierre Huwiler.

Ce dernier chant, avec le solo du jeune Julien Jauquier, a recueilli la faveur du public qui sollicita un bis. Que la collaboration Avry-Matran se poursuive ! Les résultats sont des plus encourageants.

Le troisième temps fut le sommet de la soirée. *Les apprentis amoureux* ont tenu les auditeurs en haleine. Cette opérette qui regroupait les trois ensembles autour des solistes, de la pianiste et du récitant, retrace les épisodes mouvementés de la vie amoureuse, du coup de foudre à la séparation... Les suites musicales pour solistes et chœur prouvent le réel talent du compositeur, pianiste et chef d'orchestre Jérôme Kuhn. Le scénario de Julien Chavaz, créatif et d'une écriture poétique, insuffle de la légèreté aux diverses séquences de l'opérette. Elisabeth Haas écrit dans *La Liberté : Plutôt que de création, Jérôme Kuhn préfère parler de récréation*. Cette « petite suite », comme il l'appelle, lui avait été commandée il y a quelques années par un autre chœur fribourgeois. Il l'a revue et complétée, en collaboration avec le scénariste Julien Chavaz.

En conclusion, nous formulons un vœu : que *Le Muguet* continue à nous présenter des soirées aussi originales dans leur apport culturel ! Et que, parmi les 1800 habitants d'Avry, il y en ait une vingtaine, fervents de musique, qui s'inscrivent auprès de la présidente du *Muguet* Chantal Barras (☎ 026 402 39 85) !

JMB



Opération : Coup de balai



Il y avait une trentaine de personnes bien décidées à rendre notre commune plus propre en ce samedi 23 mars, pour l'opération « Coup de balai ». Des samaritains ont laissé tomber les courses du samedi afin de se consacrer à une bonne action : le nettoyage des rues, des sentiers et des abords de forêt. Le but étant de valoriser les espaces publics et surtout de sensibiliser les citoyens aux problèmes de ressources et de déchets. Une activité à laquelle participe la commune d'Avry depuis plusieurs années.

La journée a commencé dès 9 h 00, par un café et des brioches, au Centre des loisirs, histoire de bien remplir les estomacs avant d'entreprendre le travail manuel. Puis Geneviève Renevey, conseillère communale, a remercié toutes les personnes présentes pour leur soutien et leur solidarité dans cette action citoyenne. Elle a ensuite distribué joyeusement les gants et les sacs poubelles. La répartition des groupes a pris forme spontanément dans une ambiance de bonne humeur et de camaraderie et la besogne de ramassage a pu débuter.

Pendant notre balade à travers les rues et sentiers communaux, l'animateur du Centre de loisirs, Didier Humbert, s'activait en cuisine avec l'aide de jeunes volontaires, Sébastien et Nadège, pour concocter un succulent repas de midi. Ils nous ont accueillis avec convivialité et servis avec le sourire. Le menu était alléchant : l'apéro, pâtes à la bolognaise, délicieuses salades et glace au chocolat fondant !

Un grand merci à Didier et son équipe, d'avoir sustenté avec délice les participants.

Le clou de la journée

L'objectif principal a été atteint, puisque une dizaine de sacs poubelles étaient bien remplis. Plusieurs objets insolites ont été retrouvés aux abords des routes ou dans les bois. Afin de rendre les gens plus attentifs à l'accumulation des déchets, François Bouverat et Dominique Schaer ont créé un présentoir de déchets, baptisé par le groupe « le sarcophage », qui est exposé sous le préau de l'école. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil afin d'en tirer vos propres conclusions.

Bref, ce fut un samedi agréable où jeunes et adultes ont pu collaborer à une activité importante qui, nous l'espérons, éveillera la conscience de certaines personnes et les incitera à modifier leur comportement.

CR



Mobilier en carton

Le vendredi 12 février avait lieu l'inauguration d'un atelier pour la création de meubles en carton à Avry-bourg. Plusieurs personnes s'étaient déplacées sur l'invitation de Françoise Ducrocq pour découvrir ce lieu particulier. Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, nous avons pu admirer quelques pièces exposées et ainsi constater le résultat d'un travail minutieux et précis. Françoise Ducrocq est native de Fribourg, elle a été pharmacienne quelques années, puis un jour, grâce au travail de son mari, elle a eu la chance d'habiter cinq ans à Singapour pour ensuite aller vivre une quinzaine d'années en France.

Elle a ensuite suivi une formation technique à la création d'objets en carton, une forme d'art qui la séduit. Elle ouvre alors un atelier à Lyon dans le but de faire partager sa passion et crée un site internet pour se faire connaître. Les stagiaires affluent et elle acquiert une belle popularité.

Le retour

Puis c'est le retour en Suisse, retraite du mari oblige ! Françoise décide d'ouvrir un atelier. Le carton qu'elle utilise pour ses créations est un matériau facile à obtenir et qui encourage la récupération.

Elle foisonne d'idées pour son nouvel atelier : il est possible de faire des stages de formation, de loisirs créatifs, de décoration ; elle aimerait aussi susciter des événements spéciaux autour de la création. La décoration devient de plus en plus populaire, puisqu'elle met une touche différente et personnelle à notre intérieur. Si vous avez envie de créer une pièce de mobilier unique, ou d'autres objets, vous pouvez prendre contact avec Françoise Ducrocq. Vous trouverez les informations sur son site : atelierfranfran@gmail.com ou www.carton-rouge.net.

CR



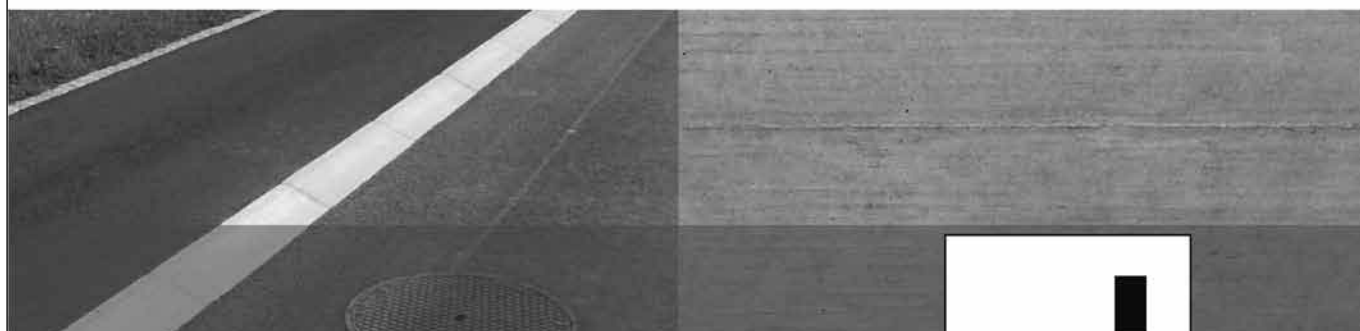


Une banque pour tous.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



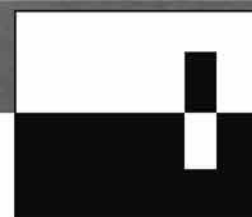
Gilbert Brodard & Fils SA
Rte de Fribourg 20
1634 La Roche

Tél. +41(0)26 413 92 20

Fax +41(0)26 413 92 29

office@gbrodard.ch

www.gbrodard.ch



brodard<sup>S
A</sup>
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

Notre expérience, ...votre futur.

Souvenir

Cette photo a été prise le jour de la fête patronale – « La Trinité » – en 1951. Le photographe était le Père Robert Scherrer, Rédemptoriste, qui venait régulièrement célébrer la messe dominicale à Avry. La ferme qui figure à l'arrière de la photo était dite « à Pittet des pommes ». Elle a été démolie pour faire place à l'école et à la halle de gymnastique inaugurées en 1978. Les enfants chantent sous la direction de René Goumaz, instituteur à Avry de 1938 à 1952. La photo a été aimablement prêtée par Gérald Rossier, d'Onnens.

JMB



NESTOR
MARTIN



Woodbox Technology

Pierre de Feu SA

Cheminées - Poêles - Fourneaux

Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry



Werner Wyss

Vitrierie - Glaserei

RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir

dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch



ESPACE ELLE & LUI

La beauté & le bien-être
& au féminin masculin

Silvie Bussard | Diplômée pédicure et maquillage permanent
Alexandra Joye | Esthéticienne diplômée

Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch

Chronique historique

Lucette Dorthe-Humbert, un lieu de mémoire

Un lieu de mémoire n'est pas nécessairement un lieu, un endroit. Pierre Nora, un historien renommé, estime qu'il peut s'agir aussi d'un monument, d'un personnage, d'un musée, d'archives, d'un événement, d'une institution... évocateurs d'une tranche d'histoire.

En quittant Lucette Dorthe, après une entrevue agréable à son domicile de Matran, je me suis dit qu'elle est assimilable à un lieu de mémoire.



Une encyclopédie sur le passé de Matran, et sur celui d'Avry où elle a passé son enfance et sa jeunesse ! Lucette Dorthe - son prénom de baptême est Lucie-Ange - est née en 1920. Ses 93 ans font d'elle et de son cousin Jean Monney, né en 1916 à Rosé, les témoins lucides d'une longue époque qui remonte aux années 20.

Une famille estimée à Avry et dans la région

Lucette Dorthe est la petite-fille d'Emilien Humbert, premier chef de gare de Rosé dès la construction de la gare en 1880. Il était en plus buraliste postal. Lucette l'a connu car, à son décès, elle avait 9 ans. Le fils d'Emilien, Henri Humbert, papa de Lucette, fut tout d'abord facteur à Fribourg. Il a succédé à son père à la poste de Rosé en 1924.

Lucette présente sa famille, en commençant par sa maman, née Eugénie Progin, institutrice à Matran avant son mariage. Ses frères et sœurs - Lucette se situe entre Pierre et Gérard - sont Jean, l'aîné, éminent linguiste et grammairien ; Marie-Louise, institutrice à Noréaz avant son mariage ; Pierre, paysan à Rosé ; Gérard, décédé à 20 ans alors qu'il terminait son Collège à Saint-Michel ; Anne-

Marie, aide à la poste, qui a pris la relève de son père décédé en 1956 ; Louis, le facteur serviable dont beaucoup se souviennent à Avry et Rosé.

Deux mots de trois sœurs d'Henri Humbert, Lucie, Maria et Emma. Lucie enseigne les travaux à l'aiguille à l'école d'Avry. Elle est « maîtresse d'ouvrage ». Maria a épousé Louis Rossier de la ferme de l'Essert, au Covy. Maria est notamment la maman de Jean Rossier et la grand-maman de Michel, domiciliés à Avry. Quant à Jean Monney, pédagogue présenté naguère dans *Avryzoom*, il est le fils d'Emma.

Des occupations diversifiées

Enfant, Lucette accomplit sa scolarité à Avry, dans une classe unique et mixte. Elle commence l'école chez Henri Ballif - instituteur emporté par la maladie en 1931 à l'âge de 36 ans - et elle la termine chez un maître dont elle a garde aussi un excellent souvenir, Max Ducarroz. Un régent novateur, qui sortait des sentiers battus ! Durant toute sa scolarité, le catéchisme était confié à l'abbé François Porchel, curé de Matran de 1925 à 1970. Un souvenir : ce qu'il était sévère ! A l'âge de 15 ans, Lucette accomplit son école ménagère à la rue de Morat, dans le bâtiment où sont formées les maîtresses d'économie familiale. Une caractéristique de cette école ménagère dirigée par les Ursulines : pour les repas, il y avait deux tables, celle des plus riches et celle des « modestes », avec deux menus différents... Pas toujours très chrétiennes, les Sœurs !

Revenue à la maison, Lucette ne croise pas les bras. Elle prête main-forte à sa maman dans les nombreuses activités du ménage, de la cuisine et du jardin. La poste a aussi ses exigences. Il s'agit d'aider à la distribution du courrier ; le bureau d'Avry-Rosé comprenait aussi Corjolens, la Maison Rouge et Seedorf. Comme la poste est assortie d'un petit domaine, les enfants Humbert doivent collaborer aux travaux des champs. Lucette conduit même le motoculteur. Elle se souvient bien des exigences du plan Wahlen pendant la guerre de 1939-1945 et des sacs de petits pois qu'elle remplissait avec l'aide de la famille Aeby. Un souvenir de la mobilisation générale du samedi 2 septembre 1939 l'a marquée. La poste de Rosé a reçu des télégrammes à apporter d'urgence aux

secrétariats communaux d'Avry et de Corjolens. Les secrétaires ont immédiatement placardé les affiches de la mobilisation et, de toutes les églises, s'est échappé le lugubre tocsin.

La paroisse propose heureusement quelques dérivatifs appréciés. Lucette mentionne les théâtres et les activités proposées par le mouvement d'action catholique JAC, la jeunesse agricole catholique.

Le scoutisme

Le souvenir de la première troupe scoute de Matran-Avry s'est bien estompé. Lucette l'a ravivé lors de notre rencontre ! C'est grâce à l'initiative d'un habitant de Matran, Paul Corpataux, que le scoutisme naît dans la paroisse de Matran en 1935-36. Il comprend des louveteaux, des éclaireurs et des routiers. Pas de filles ! Sauf des cheftaines, responsables des louveteaux. Et Lucette évoque avec bonheur cette époque où elle est cheftaine. Elle assiste à des cours de formation - la présidente cantonale est Laure Dupraz, future professeur à l'Université - elle organise les activités de ses louveteaux, elle participe à des camps. Et... elle porte un regard plus qu'amical sur un scout de Matran, Louis Dorthe, qui deviendra son mari en 1944.

Malheureusement, la troupe Saint-Julien, faute de relève, ne survivra pas.

Aide de l'abbé Emmanuel Dupraz

Lucette Humbert, à part ce vaste éventail d'occupations, exerce parfois temporairement la profession d'aide au prêtre, profession appelée jadis « servante de cure ». A moins de vingt ans, elle est appelée de temps en temps à Corserey, auprès du curé Emmanuel Dupraz. Celui-ci, chapelain à Avry de 1925 à 1927, a connu la famille Humbert et il a apprécié les qualités de la jeune Lucette.

Ce prêtre hors du commun ne se serait pas contenté de gérer la Raiffeisen ou de soigner des abeilles à côté de son ministère, comme beaucoup de ses confrères... Musicien, chef de chœur, historien, correspondant de plusieurs journaux : des talents qui impressionnent ! Lucette mentionne la bibliothèque du curé Dupraz, riche de 8000

volumes. Parfois, elle trouve impénétrables les propos de ce prêtre trop calé... Pourquoi des postes tels que la chapellenie d'Avry ou la cure de Corserey ont-ils été proposés à un prêtre de cette trempe ? Premier curé d'Ouchy dès la fondation de cette paroisse, l'abbé Dupraz s'est vu contraint de la quitter après une dizaine d'années, à cause d'une santé défaillante.

Aide infirmière

Jeune fille, Lucette Humbert fut très touchée par la maladie de son frère Gérard. Elle s'est faite aide-infirmière pour l'entourer et l'encourager. Elle l'a accompagné à Lourdes. En 1942, une tuberculose irrémédiable a fauché ce jeune homme promis à un bel avenir. Son frère, l'écrivain Jean Humbert, lui a consacré des lignes poignantes.

La vie d'adulte

On pourrait continuer et décrire la vie d'adulte bien remplie de Lucette Dorthe-Humbert, épouse de Louis, un scout devenu « le menuisier de Matran ». Le couple a accueilli neuf enfants, sept garçons et des jumelles décédées à la naissance. Lucette est fière à juste titre de ses sept fils : un chef de chantier, deux menuisiers ébénistes, un assistant social (ancien footballeur qui a gravi tous les échelons jusqu'à la ligue nationale A), un employé de banque, un dessinateur, un libraire.

Un vœu : que la paroisse de Matran-Avry puisse dans quelques années fêter les 100 ans de la dernière survivante de la famille d'Henri Humbert ! Et que la centenaire ait conservé la meilleure forme possible !

JMB



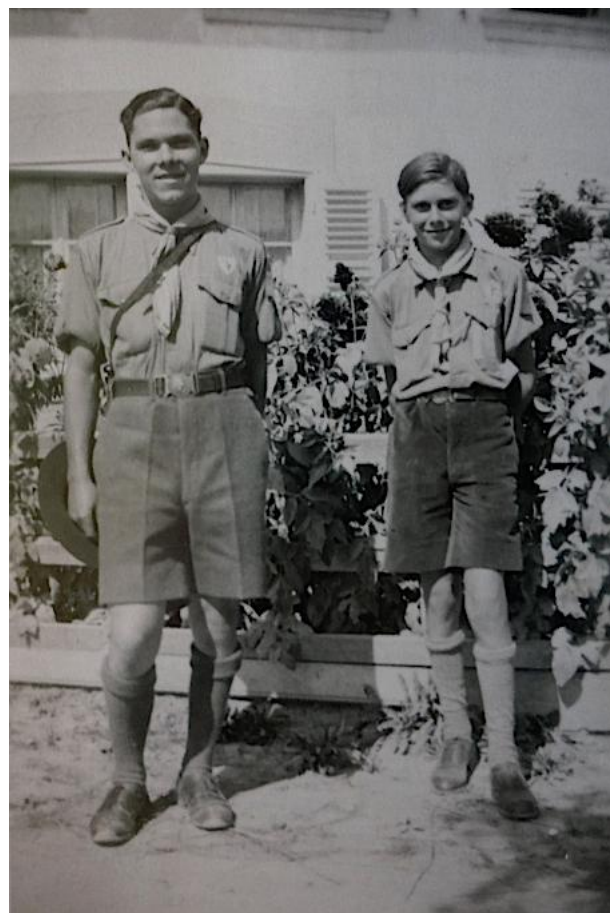
L'ancienne poste de Rosé



Lucette conduisant le motoculteur



Lucette aide-infirmière avec son frère Gérard



A gauche, Louis Dorthe, éclaireur de la troupe Saint-Julien



*Récolte des petits pois. Entourant Lucette, Marie et Willy Aeby
(devenu guérisseur...)*



Eclaireurs avec le fondateur Paul Corpataux



Louveteaux et scouts de la troupe d'Avry-Matran

Des livres chargés d'histoire contemporaine, écrits à Avry-sur-Matran

Leur auteur est Paul Esseiva, décédé le 13 septembre 2004. Il était une personnalité qui, vraiment, sortait de l'ordinaire. Au temps de sa retraite, il a habité « la ferme Esseiva », isolée au bas de la Révillaulaz, à Avry-sur-Matran. Juriste, docteur en droit, il a fait carrière au département que l'on appelait en son temps la Direction de l'instruction publique (DIP), avant d'être appelé à remplir diverses missions pour l'UNESCO. Celles-ci ont fait récemment l'objet d'un master à l'Université de Fribourg. Son auteur, Nicolas Conzelmann, a intitulé son étude « Paul Esseiva, un observateur engagé au Moyen Orient (1968-1971). Son regard critique sur la situation des territoires occupés »

La personnalité de Paul Esseiva frappe par son indépendance d'esprit, sa sincérité, sa liberté. Les 895 pages de ses mémoires intitulées « A l'ombre de la cathédrale », écrites à Avry-sur-Matran de 1988 à 1993, ne seront jamais éditées, selon la volonté de leur auteur. On peut les emprunter à la Bibliothèque cantonale.

Un choix subjectif parmi ces centaines de pages : les portraits de deux conseillers d'Etat, précédés d'une description des locaux de la Direction de l'instruction publique dans les années 40. Paul Esseiva dresse un portrait inédit de Joseph Piller, le conseiller d'Etat austère, brillant et visionnaire, homme de poigne dont le souvenir est marqué dans le peuple par certaines tendances jugées dictatoriales. Parmi les nombreuses autres personnalités décrites avec objectivité - Esseiva ignore la brosse à reluire - se détache la figure pittoresque du conseiller d'Etat Maxime Quartenoud.

Extraits des mémoires de Paul Esseiva :

Joseph Piller, conseiller d'Etat de 1933 à 1946

Après deux mois au Tribunal cantonal, j'ai terminé ma période de stage comme secrétaire de Joseph Piller, à la fois directeur de l'Instruction publique, député au Conseil des Etats - un mélange pouvoir exécutif et pouvoir législatif très helvétique -, et professeur de droit public à l'Université. La Direction de l'instruction publique se trouvait en 1943 à la Grand-Rue 29, au deuxième étage d'un

immeuble du XVIII^e siècle qui se prêtait aussi mal que possible à un usage administratif. Un salon, avec fauteuils, poêle en faïence, glace ancienne incrustée, servait de bureau au directeur. Deux pièces côté rue pour deux comptables dans la plus petite, le chef de service de l'enseignement primaire dans l'autre. A côté du salon, côté Sarine, un très petit espace en partie occupé par les dossiers Bigla de la direction. Restait une place minimum pour le secrétaire Fernand Fleury, à l'époque éminence grise de la maison. J'étais installé dans le salon, avec Joseph Piller lorsqu'il était là, mais seul le plus souvent. Le vendredi, jour de ce qu'il appelait les confessions - il recevait sans rendez-vous tous les gens souhaitant le rencontrer - je m'en allais travailler à la bibliothèque ou à la maison. Si je décris ce décor dans lequel je ne savais pas que je passerais près de vingt ans, c'est pour qu'on puisse comparer cette austérité extrême avec ce que sont devenus les services de l'Etat quarante ans plus tard.

Un homme d'Etat qui conjugue bienveillance et ressentiment...

Mon travail consistera à écrire la correspondance du conseiller et à la taper à la machine - car l'ère des dactylos était encore dans les limbes de l'administration -, à faire des recherches pour lui, à m'occuper de ses affaires de Berne, et à traiter certains problèmes juridiques de la DIP. Mais l'intérêt principal de ce stage était la personnalité de Joseph Piller. Plutôt que tenter d'en broser un portrait exhaustif, je voudrais essayer de le redécouvrir petit à petit, comme j'ai eu l'occasion de le faire en 1943-44, puis de la fin de 1945, jusqu'à son échec aux élections de décembre 1946. (...) S'il pouvait se montrer extrêmement sec avec les gens qu'il n'aimait pas - il avait, je pense, la rancune tenace -, sa manière bienveillante habituellement de parler ou d'écouter allait au-delà des simples règles de bienséance. On comprenait qu'il ne pouvait dire autre chose que ce à quoi il croyait. A la fois discret et attentif aux sentiments d'autrui, il ne trichait pas, comme beaucoup d'hommes politiques, sur ceux qu'il éprouvait vraiment. On sentait très vite qu'on avait affaire à un homme de coeur, sincère et solide dans ses convictions. Cette chaleur humaine s'accompagnait d'un aspect impressionnant et monolithique qui

glaçait toutefois ceux qui ne le connaissaient que de loin, alors qu'il était probablement timide en face de gens auxquels il ne savait pas très bien que dire. Car il était incapable de tenir une conversation banale sur des sujets de tous les jours. (...)

Rigueur intellectuelle de Piller

Dès les premiers jours de mes contacts avec lui, je me suis émerveillé de sa vivacité d'esprit. Il comprenait ou exposait n'importe quel problème avec une extraordinaire rapidité, saisissant immédiatement les points importants dont il convenait de tenir compte, éliminant les obscurités marginales à négliger. Confronté à une difficulté d'apparence complexe, il remontait immédiatement, par induction, à une règle générale, simple, résolvant la question. (...) Durant ces quelques mois de secrétariat, j'ai plus appris grâce au contact avec un homme de qualité supérieure qu'à travers les affaires dont j'étais chargé. C'est lui, notamment, qui m'a enseigné la technique législative et, par voie de conséquence, le souci de clarté et de concision qui devrait accompagner n'importe quelle rédaction. Lorsqu'il en avait le temps, il s'asseyait à côté de moi à la grande table de son bureau, son bout de crayon rouge à la main, et nous jouions au jeu d'éliminer tous les termes inutiles ou ambigus des projets de lois en circulation dans les différentes Directions. Il se montrait ravi lorsqu'un texte de quinze pages était ramené à trois ou quatre disant la même chose, mais d'une manière plus claire et plus nette, ne laissant aucune marge d'interprétations opportunistes. Ces exemples de rigueur grammaticale me seront très utiles durant toute ma carrière à la DIP, puis à l'Unesco, tout d'abord parce que les bons législateurs ne courent pas les rues, mais surtout parce que, à Fribourg comme ailleurs, la tendance naturelle des gens est de préférer le flou de textes élastiques à ceux qui ne laissent pas de marge à l'arbitraire.

En automne 1945, Piller me fit demander si j'accepterais de retourner à la DIP, cette fois comme chef de service permanent. C'est ainsi que, sans avoir rien fait pour obtenir un poste que j'occuperai vingt ans, ma carrière s'orienta vers un métier hybride auquel je ne pensais pas. Les quatre fonctions que j'exercerai ensuite au service de l'Unesco sont la suite logique de cette spécialisation

de juriste égaré dans la pédagogie. Détail amusant : je n'ai fait acte de candidature pour aucun de ces cinq postes qui, tous, m'ont été proposés sans que j'aie levé le petit doigt pour les obtenir. En revanche, durant mes années fribourgeoises, j'ai fait sans succès trois offres de service auprès d'organisations internationales. Si j'y pense rétrospectivement, il me semble que ma force d'inertie, le destin, ou plutôt Dieu le Père, ont bien fait les choses.

Maxime Quartenoud, conseiller d'Etat de 1935 à 1956

Maxime Quartenoud mourut durant la dernière année de la législation 1951-1956. Sa disparition marquera le début du déclin du parti conservateur, ou plutôt la fin de sa domination confortable sur les affaires fribourgeoises. Grâce à sa prodigieuse habileté politique, Maxime - tout le monde parlant de lui ne lui donnait que son prénom - réussissait à maintenir la cohésion d'un parti resté trop longtemps au pouvoir. Il est probable que sans lui les futurs agrariens, chrétiens-sociaux, les socialistes modérés, auraient manifesté plus tôt leurs sentiments d'indépendance à l'égard d'un gouvernement majoritaire qui les ménageait et leur offrait des avantages, mais dont les idées et les buts lointains cadraient mal avec les leurs. Si, pendant bien des années, craquements et fissures furent colmatés afin de donner une image solide et compacte d'une organisation vieillissante, c'est principalement aux efforts de Maxime et de ses amis qu'on le doit.

J'imagine que lui-même considérait que les jeux de la politique priment toute autre considération. Dans la mesure où j'ai pu juger à l'oeuvre ce personnage exceptionnel de notre histoire, il me semble que le souci d'une administration raisonnable et des intérêts bien compris de l'Etat demeura toujours au second plan chez lui, et que seul lui importait, au-delà de la satisfaction des caprices d'un esprit naturellement retors et versatile, le triomphe de son parti, uni, majoritaire et docile. C'est pourquoi je pense que, pris dans son ensemble, son règne aura été plus néfaste qu'utile à notre modeste république. Il est bien sûr arrivé que les intérêts de l'Etat aient été en même temps ceux du parti. La politique partisane n'est pas nécessairement en contradiction avec le souci du bien commun. Celle

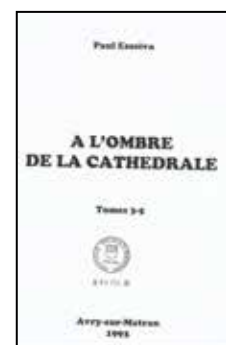
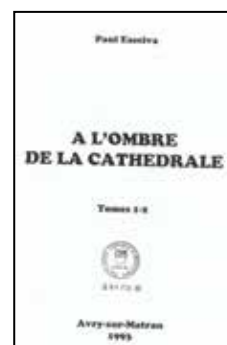
que menait Maxime Quartenoud en faveur de la classe paysanne, par exemple, visant à renchérir sur les avantages que le parti agrarien aurait pu offrir à ses membres, et à prévenir la défection des conservateurs de la campagne, a aussi eu pour effet de maintenir à flot une classe de notre population, trop favorisée peut-être, mais solide, stable et relativement prospère.

Cela dit, passé maître en combinaisons trop subtiles, en compromissions tortueuses et en sincérités successives, imprévisible dans ses réactions instinctives, servi et desservi par une sensibilité qui lui rendait insupportable l'idée de ne pas être aimé, il entraînera trop souvent son entourage et surtout l'Etat dans des jongleries où il était le seul à garder un équilibre apparent. Généreux à l'égard de qui lui était fidèle, il attirera autour de lui une coterie de courtisans douteux, assurés de trouver leur avantage à soutenir sa politique sans se poser de questions. Comme il était à la fois sensible à la misère humaine et peu soucieux des finances publiques, il casera des incapables dans de nombreux postes de l'administration ou des établissements de l'Etat, ou soutiendra des paresseux inefficaces et encombrants dont l'économie privée n'aurait jamais voulu. J'ai eu pendant de nombreuses années, sous les yeux, un exemple de son indifférence à l'égard des intérêts de l'administration. Le couple Cudry, concierge de la DIP, vendait, sans vergogne, le combustible fourni par l'Etat pour le chauffage de notre immeuble, se chauffait gratuitement avec le four électrique de leur potager, cassait le mobilier de nos bureaux les jours d'ivresse et y volait tout ce qui n'était pas sous clef. Comme, par-dessus le marché, le couple ne faisait strictement rien pour l'entretien de la maison, on aurait dû le mettre à la porte sans hésiter. Mesure raisonnable, mais impossible : Cudry père était l'un des protégés de Maxime, donc intouchable et autorisé à abuser librement du laxisme administratif.

Deux conseillers d'Etat aux personnalités dissemblables

On ne pouvait guère imaginer deux hommes plus différents que Piller et Quartenoud. Le premier, droit et ferme jusqu'à une rigueur qui abhorrait les attermoissements et les ruses politiques ; le second,

tout en finesses, combinaisons tortueuses et réactions passionnelles. L'un promettait peu, mais tenait ses promesses, ne louvoyait pas et surtout se préoccupait plus des intérêts de l'Etat que de sa réputation politique ; l'autre était toujours imprévisible, sujet à des foucades, amitiés ou inimitiés successives qui le faisaient changer d'opinion au gré de ses humeurs. La présence de deux personnalités aussi contradictoires dans un collège de sept membres a été la cause de bien des conflits. Il était dans l'ordre des choses de ce monde que le plus tordu l'emporte un jour sur celui que l'honnêteté intellectuelle rendait le plus vulnérable. Sans le mot d'ordre de Maxime à ses troupes fidèles, Pierre Glasson ne l'aurait pas emporté aux élections de 1946. A l'époque, les partis obéissaient encore aux consignes de leurs comités, et les conservateurs avaient une majorité assurée. Préférer un radical bullois, décoratif et inconsistant - un « airain sonnante » disait de lui Jean Castella qui fut son chef de service avant de devenir juge fédéral - à Joseph Piller, un homme de grand format, et cela uniquement en mettant la rancune personnelle à la place de la raison, est une faiblesse. Elle classe Quartenoud dans la catégorie des hommes politiques plus dangereux qu'utiles.



Chronique historique

Constitutions de notre canton, préfectures et droits populaires

1798-1802. Suite à l'invasion française, la Suisse devient une République, dite République helvétique. Le pouvoir est centralisé. Suppression des bailliages où les baillis, représentants de LL.EE., Leurs Excellences (aristocrates) de Fribourg monopolisaient le

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

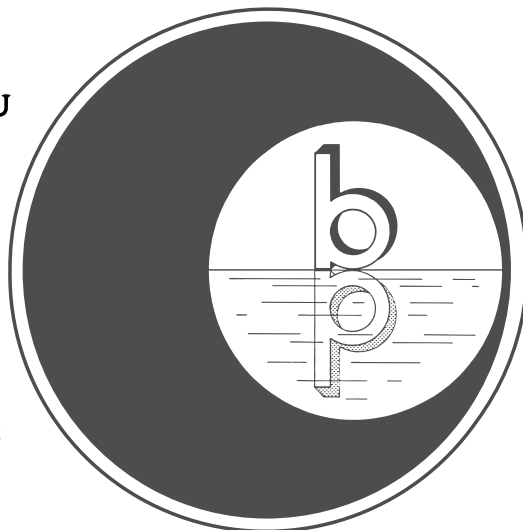
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

SOFRAYER

La technologie du verre



Rte de Rosé 37 - 1754 AVRY
Tél. ++41 (0)26 470 45 10
Fax ++41 (0)26 470 21 57
www.sofraver.ch



SERVICE RÉPARATION
026 470 45 10

Vitrages à hautes performances techniques - Vitrages isolants - Vitrages phoniques -
Vitrages thermiques - Vitrages antisolaires - Rénovation - Miroiterie - Vitrierie

pouvoir. Les districts de Payerne et d'Avenches appartiennent au canton de Fribourg.

En 1803, c'est l'Acte de Médiation. Le canton comprend **cinq districts** : Fribourg, Romont, Morat, Bulle, Estavayer, divisés chacun en quatre quartiers. Le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil de 60 députés. Le pouvoir exécutif est l'apanage d'un Petit Conseil de 15 membres, alors que le pouvoir judiciaire est exercé par un Tribunal d'Appel de 13 juges. Les députés au Grand Conseil sont nommés par les quartiers, selon un mode censitaire (peuvent voter ceux qui paient un impôt). Pour être électeur dans un quartier, il faut :

- être bourgeois ou fils de bourgeois d'une commune du canton ;
- habiter le territoire du quartier depuis un an ;
- être âgé de 30 ans si l'on est célibataire, de 20 ans, si l'on est marié ;
- posséder une propriété foncière ou une créance hypothécaire de 500 livres suisses.

En 1814, Restauration. LL.EE. reviennent au pouvoir. Le canton est divisé en **12 préfectures** : Fribourg, Morat, Bulle, Estavayer, Romont, Gruyères, Corbières, Châtel, Rue, Farvagny, Surpierre, Montagny. Le peuple fribourgeois est complètement écarté de la vie politique.

Le peuple manifeste son désaccord avec le pouvoir monopolisé par LL.EE. lors de la Journée des bâtons, le 2 décembre 1830.

En 1831, Régénération. Il y a **12 districts**, les mêmes que sous la Restauration. Celui de Montagny change de nom et devient district de Dompierre. N'ont pas le droit de vote les moins de 25 ans, les ecclésiastiques, les non-bourgeois, les militaires au service étranger, les domestiques, les interdits, les malades mentaux, les insolubles, les pauvres recevant une bourse et les personnes flétries par un jugement. **La constitution de 1831 crée définitivement les communes.**

La constitution radicale de 1848 institue les sept districts actuels. Le corps électoral est formé des Fribourgeois **laïcs**. Sont privés du droit de vote : les insolubles, les pauvres recevant une bourse communale, les condamnés flétris par un jugement et les interdits d'auberge. La constitution jette les

bases d'une administration moderne. Mesures contre l'Eglise : suppression de couvents, biens de l'Eglise placés sous administration civile. L'évêque Mgr Marilley est expulsé (exil à Divonne).

Constitution de 1857. Régime libéral-conservateur. La constitution est expurgée des articles anticléricaux de 1848. Sont citoyens actifs les Fribourgeois laïcs de plus de 20 ans, domiciliés dans le canton et jouissant de leurs droits civils et politiques, ainsi que les Suisses domiciliés depuis plus d'un an dans le canton. L'évêque et le clergé ont demandé à ne pas être citoyens actifs. (En 1873, cette exception pour les ecclésiastiques sera supprimée.) L'article 26 crée six catégories de personnes sans droit de vote : ceux qui ne remplissent pas les conditions d'âge et de domicile, les personnes flétries par un jugement, les insolubles, les interdits civilement, les assistés dans l'année précédant la consultation populaire, les interdits d'auberge et les aliénés.

Le 21 février 1954, le droit de vote des assistés sera accepté par 13 600 oui contre 7084 non.

Le 30 janvier 1921 marque d'importantes innovations : adoption des droits d'initiative et de référendum législatifs, élection des conseillers d'Etat par le peuple et non plus par le Grand Conseil, élection du Grand Conseil à la proportionnelle, incompatibilité du mandat de député avec celui de conseiller d'Etat. Les conseillers d'Etat pouvaient auparavant être députés : étrange notion de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif !

Le 9 février 1971, les femmes obtiennent les droits de vote et d'éligibilité.

Le 5 mars 1972, une révision constitutionnelle permet d'étendre les droits civiques : les conseillers aux Etats et les préfets seront élus par le peuple. Ces élections étaient jusqu'alors réservées au Grand Conseil.

En 2004, une nouvelle constitution remplace celle de 1857 :

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/1/131.219.fr.pdf>

SARINA
cuisine

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

www.sarina-cuisine.ch

SAMEDI 25 MAI 2013 NOTRE JOURNEE DU PATRIMOINE CULTUREL



Péroles



Visitation



Lorette

La Commission culturelle d'Avry a le plaisir de vous convier à une visite de trois chapelles en ville de Fribourg dignes d'un grand intérêt culturel et artistique.

Sous la houlette de M. Aloys Lauper, conservateur-adjoint du patrimoine fribourgeois.

Rendez-vous dans la cour de l'école d'Avry à 13h30 (déplacement en mini-bus).



INFORMATIONS ET DIVERS

Bénévole ? Pourquoi Pas !

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 70 organisations membres
- est une plate-forme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch
Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie
8c, 1700 Fribourg, Tél: 026 422 37 07,
info@benevolat-fr.ch

Tir obligatoire 2013 au stand de Rosé

Vendredi	3 mai	de 18h00 à 20h00
Vendredi	5 juillet	de 18h00 à 20h00
Vendredi	30 août	de 17h00 à 20h00

Les tireurs astreints au tir obligatoire sont invités à fréquenter les premières séances (davantage de place). Il ne sera plus délivré de feuilles de stand après 19h00 le vendredi. La présentation du livret de service et du livret de tir est absolument nécessaire, ainsi que la lettre d'invitation reçue du groupe de la direction de l'instruction.

Respect des heures de tir : nous invitons les tireurs à faciliter la tâche des responsables de la société en respectant les heures de tir.

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

jusqu'au 31 août 2013



Printemps – été 2013

- une remise en train après l'hiver
- une alternative :
 - à la course à pied
 - au vélo
 - ou simplement une autre manière de bouger et de s'aérer le corps et l'esprit, sans compétition !

Nous avons ce qu'il vous faut :

LE NORDIC WALKING

Cours de base en groupe ou en privé (programme selon demande), la journée et le soir.

Ou pour ceux et celles qui ont déjà fait un cours de base, nos rencontres, également la journée et le soir.

Rendez-vous : au parking du terrain de football, à Corninboeuf

Cordiale bienvenue aux plus de 50 ans.

Renseignements et inscriptions : centpourcent@bluemail.ch ou voir ci-dessous.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer très prochainement.

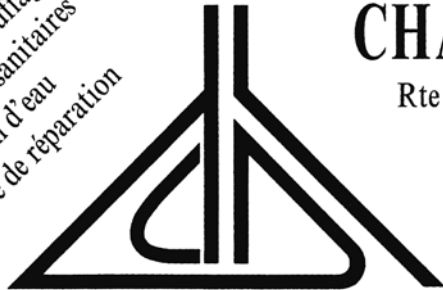
Christine Singy : 079 452 81 45

Eliane Meuwly : 079 750 38 17

Françoise Chappatte : 026 470 16 02



Installations chauffages
Installations sanitaires
Adduction d'eau
Service de réparation



ENTREPRISE CHAVAILLAZ & Cie S.A.

Rte de Matran 45

1725 Posieux

Tél: 026 411 28 24

Fax: 026 411 40 00



HONDA

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

GARAGE J-M VONLANTHEN

TEL 026 470 19 17

Route de Fribourg 16 – 1754 Avry

FAX 026 470 26 77

Réparations et entretien toutes marques – Vente véhicules neufs et occasions

Préparations pour expertise – Essence et Diesel à prix discount

La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch

SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin	tél. 079 509 37 00	Route de Seedorf 32	1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras	tél. 026 402 39 85	Chemin des Glycines 10	1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier	tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24	1723 Marly
Club de Tennis de Table	Jean-Claude Stritt	tél. 026 470 11 87	Route du Covy 39	1754 Avry
F.C. Piamont	Vincent Stulz	tél. 079 240 46 56		1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin	tél. 026 470 15 96	Impasse des Agges 23	1754 Avry
S.F.G. Gym-Volley-Badminton	J.-Claude Maillard	tél. 026 470 15 02	Route de l'Otierdo 35	1754 Avry
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron	tél. 026 413 15 09	En Plan 8	1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer	tél. 026 470 16 72	Route du Covy 25	1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	André Devaud	tél. 026 475 19 51	Ch. du Verger 44	1752 Villars-sur-Glâne
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann	tél. 026 411 44 20	Route du Levant 19	1726 Farvagny
Fit-Bike	Jocelyne Magnin	tél. 026 477 17 23	Route de la Croix 10	1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller	tél. 026 470 18 45	Impasse des Préalpes 4	1754 Avry
Société Jeunesse	Xavier Pirlet	tél.079 266 57 32	Impasse des Agges 13	1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





*Bus gratuit
lundi toute la journée
et mercredi après-midi*



*2000 places
de parc gratuites*



Ouvert dès 8h



*Ouvert vendredi
jusqu'à 21h*



*Application pour
smartphone*



*Wifi gratuit dans
les cafés/restaurants*



40 ANS

1973-2013

*Du lundi au samedi
ouvert dès 8h00*